

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : EUR 50/002/2013

AILRC-FR

18 mars 2013

Ukraine. L'arrestation de manifestants pacifiques représente une inquiétante régression

Les autorités ukrainiennes doivent immédiatement abandonner les charges émises contre trois personnes arrêtées pour avoir organisé une manifestation pacifique devant le bureau du procureur général à Kiev lundi 18 mars, a déclaré Amnesty International.

L'organisation craint que ces arrestations ne constituent une régression pour l'Ukraine, qui a fait d'importants progrès dans le respect du droit à la liberté de réunion au cours des dix dernières années.

Dans la dernière décennie, les Ukrainiens ont réclamé et obtenu le droit de réunion pacifique. Le gouvernement a le devoir de protéger ce droit et de faire en sorte que les charges retenues contre les organisateurs de la manifestation soient abandonnées.

Un groupe comprenant entre 20 et 30 manifestants est arrivé devant le bureau du procureur général pour protester contre les poursuites visant le défenseur des droits humains Dymytro Groysman, accusé d'avoir « diffusé de la pornographie ». Cet homme avait posté sur son blog, en illustration d'un commentaire satirique, un lien vers une vidéo largement disponible montrant des personnalités politiques russes ayant des rapports sexuels. Le jugement devait être rendu lundi et Amnesty International avait demandé que les accusations soient abandonnées.

Les manifestants ont été notifiés qu'une décision de justice interdisait toutes formes de manifestation devant le bureau du procureur général. Les autorités affirment que cette décision résultait de plaintes émanant des résidents de la zone.

Un agent du bureau du procureur est venu à la rencontre des manifestants et leur a lu la décision. Comme les manifestants refusaient de partir, les quatre organisateurs – Evguenia Zakrevska, Ihor Loutsenko, Mykhaylo Kamienev et Mykhaylo Lebed – ont été arrêtés et placés en détention pendant trois heures.

Evguenia Zakrevska, Mykhaylo Kamienev et Mykhaylo Lebed ont été informés qu'une enquête avait été ouverte contre eux en vertu de l'article 382 du Code pénal de l'Ukraine, pour « désobéissance volontaire à une décision de justice ». S'ils sont reconnus coupables, ils risquent jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

Les normes internationales indiquent clairement que les manifestations pacifiques ne peuvent pas faire l'objet d'interdiction générale au seul motif qu'elles offensent ou perturbent d'autres personnes. Amnesty International sait que de nombreuses manifestations ont lieu devant le bureau du procureur général, mais celles-ci sont généralement pacifiques et de faible envergure. La présence régulière de manifestants pacifiques en dehors d'un bâtiment gouvernemental ne peut justifier une interdiction totale de ces rassemblements, même s'ils occasionnent une gêne pour les habitants de la zone.

Cette décision de justice, prétendument destinée à protéger les riverains d'éventuelles nuisances, prive par son caractère général les citoyens de toute possibilité de manifester pacifiquement à l'extérieur d'un bâtiment officiel. Elle est donc disproportionnée et doit être annulée.